

Paris, le 18 août 1994

A/S : RWANDA : éléments de langage

- Pourquoi l'opération Turquoise (rappel) ?

- Considérations morales : le Rwanda vivait un drame dont l'horreur était difficilement supportable.

- Le déploiement de la force internationale (MINUAR II, résolution 918 du 17 mai 1994) n'était envisageable qu'après des semaines.

- Il n'était pas possible de laisser le drame se poursuivre.

- Par la résolution 929 du 22 juin 1994, la France et le Sénégal ont reçu mandat du Conseil de Sécurité de contribuer, en coopération avec le Secrétaire Général des Nations Unies, à la sécurité et à la protection des personnes déplacés, des réfugiés et des civils en danger au Rwanda.

- L'initiative française a permis de mobiliser la communauté internationale.

- Des troupes africaines (Sénégal, Guinée Bissao, Niger, Congo, Tchad), dont le comportement a été exemplaire, se sont associées à l'opération.

- D'une façon générale, en équipant les contingents africains, en associant des observateurs égyptiens et du personnel médical mauritanien, la France a donné à l'Afrique la possibilité de matérialiser sa solidarité et sa sympathie avec le peuple rwandais.

- Le bilan de l'opération est très positif :

- Elle a permis de mettre fin au génocide .

- Elle a permis de sécuriser les populations (plus de 2,5 M) dans la zone humanitaire sûre sans interférer, comme nous nous y étions engagés, avec l'évolution politique et militaire.

- Dans la zone humanitaire sûre, les milices ont été démantelées, les FAR désarmées.

- L'intervention des forces françaises, qui ne pouvait empêcher l'exode massif des populations vers Goma, provoqué par les combats, s'est tout de suite accompagnée d'une action humanitaire de grande envergure : transport et distribution de l'aide alimentaire, aide médicale d'urgence, gestion de l'aéroport de Goma, enterrements des cadavres. Le comportement exemplaire des soldats français a été salué par tous.

- Par l'opération Turquoise la France a montré la voie :

- La présence internationale au Rwanda est aujourd'hui massive. Avec un certain retard, il est vrai, l'appel de la France à la mobilisation a été entendu par ses partenaires (Etats-Unis et Royaume Uni notamment), les institutions internationales (PAM, HCR, UNICEF) et les ONG. J'avais moi-même lancé un cri d'alarme dès le 8 juillet.

- La France qui a été parmi les premiers pays à apporter une aide humanitaire a acheminé 6 000 t. d'aide dans tous les secteurs (médical, alimentaire, logistique, abri, purification de l'eau...). Un effort de plus de 75 MF sans intégrer l'action menée dans ce domaine par les soldats français.

- L'opération Turquoise s'achève le 21 août au soir :

- C'est le terme du mandat fixé par la résolution 929 du Conseil de Sécurité.

- Les autorités de Kigali sont fermement opposées à toute prolongation de ce mandat ; elles l'ont fait savoir publiquement.

- Un gouvernement est en place à Kigali. Il est souverain sur l'ensemble du Rwanda. Il lui revient de prendre les mesures susceptibles de rassurer les populations et d'inciter les personnes réfugiées et déplacées à rentrer chez elles. Un réel effort de réconciliation nationale est à entreprendre par les autorités rwandaises pour permettre au pays de se redresser.

- La France a préparé le retrait de ses forces pour qu'il se passe dans de bonnes conditions :

- La relève de Turquoise par la MINUAR s'effectue dans de bonnes conditions. Elle est amorcée depuis la fin juillet, soldats de Turquoise et de la MINUAR opérant ensemble dans les différents districts.

- Les Nations Unies ont accordé un caractère prioritaire au déploiement de la MINUAR en ZHS et tiennent leur calendrier.

- Le bataillon interafricain présent dans Turquoise passera sous casque bleu au départ des forces françaises. La France qui salue l'engagement des troupes africaines pour venir en aide au peuple rwandais, continuera d'assurer depuis le Zaïre un soutien logistique à ces contingents, jusqu'à ce que la MINUAR soit en mesure de le faire.

- Le retrait des forces françaises se déroule de façon progressive, district après district.

- Des réunions permettent d'informer les populations et de les rassurer. Des visites des nouvelles autorités de Kigali ont également été organisées dans l'ensemble de la zone dans le même but.

- La France a appuyé l'initiative du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme visant à l'envoi d'observateurs civils à travers le territoire rwandais, en premier lieu dans la ZHS. Elle contribuera financièrement à ce projet.

- Les Nations Unies ont obtenu l'assurance que les soldats du FPR ne rentreraient pas dans la ZHS sans le feu vert de l'ONU.

- D'une façon générale, l'importante présence militaire et humanitaire internationale est en mesure de compenser le départ des forces françaises et doit permettre aux populations de rester stables et d'essayer de retrouver une vie normale.

- Les forces françaises ne pouvaient pas rester au-delà du 21 août :

Certaines ONG, les Nations Unies et des gouvernements étrangers auraient souhaité que nous prolongions de quelques jours ou plus notre présence au Rwanda en zone humanitaire sûre.

- Nous aurions pu envisager de rester quelques jours de plus et étudier cette possibilité au plan juridique.

- Mais tous les messages que nous avons reçus des autorités de Kigali allaient en sens contraire et le Vice-président KAGAME ainsi que le Premier Ministre ont dit publiquement qu'ils ne souhaitaient pas que la France reste au-delà du 21 août. Il va de soi que le gouvernement rwandais exerce sa souveraineté sur l'ensemble du territoire ; il nous était impossible d'aller contre ses vœux.

- La France continuera pour sa part son action humanitaire au profit des populations rwandaises. Elle reste notamment pour l'instant à Goma où elle continuera à mener une action sanitaire. Il est essentiel que les autres pays (Israël, Canada, Etats-Unis) maintiennent leurs actions dans ce domaine.

- Les responsables du génocide doivent être identifiés et punis :

- La France a clairement pris position : les responsables des massacres doivent être identifiés, arrêtés et jugés.

- identifiés : une commission d'enquête a été créée par la résolution 935.

- arrêtés : la force Turquoise n'avait aucun mandat pour le faire : qui arrêter, sur quelles bases, à qui les remettre ? Cette question devra être traitée par les Nations Unies en liaison avec celle concernant l'instance de jugement.

- jugés : la France est favorable à un tribunal international. Des discussions sont en cours à New York sur sa création. Il importe qu'il n'y ait pas d'exécutions sommaires et que la justice soit rendue de façon sereine.

- La France a des contacts avec les autorités rwandaises :

- Dès le 21 juillet, le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères s'est rendu à Kigali où il a rencontré le Premier Ministre, M. Twagiramungu.

- Un diplomate français est arrivé le 19 août à Kigali pour y diriger une antenne diplomatique et avoir des relations permanentes avec les membres du gouvernement rwandais.